RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SOCIETE A. D. 26

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 Euros

Siège Social : 17/19, rue Jacquart - 24/26, rue Benjamin Delessert - 93500 PANTIN

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

1°) Monsieur Charles-David, Yossef ZAGDOUN, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant 8, Avenue de la Liberté - 94220 CHARENTON-LE-PONT,

[redacted]adame Ava, Nastasya BENISTY, née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] avec laquelle il est marié, en premières noces, sous le régime de la séparation des biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Franck DAHAN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "S.C.P. Arnaud TRUBERT, Cécile MARGUIN et Franck DAHAN, Notaires Associés", titulaire d'un Office Notarial à BONDY (Seine-Saint-Denis), 114, Avenue Carnot, le 8 juin 2016, préalablement à leur union célébrée en la Mairie de 94160 SAINT-MANDE, le 27 juin 2016 et sans qu'il soit intervenu depuis lors aucune modification conventionnelle ou judiciaire de leur statut matrimonial,

2°) Monsieur Antoine, Gilles Franck DA SILVA, nom d'usage DA SILVA-LOCQUET, [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

APPORTS

A la constitution de la société, les associés ont fait les apports suivants :

- Monsieur Charles-David ZAGDOUN,
  une somme en numéraire de CINQ CENTS EUROS ..... 500 Euros

- Monsieur Antoine DA SILVA,
une somme en numéraire de CINQ CENTS EUROS ..... 500 Euros

Soit, au total, une somme de
MILLE EUROS correspondant à 100 actions
de 10,00 Euros chacune, souscrites en totalité
et intégralement libérées ..... 1.000 Euros

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 1.000 Euros, divisé en 100 actions de 10,00 Euros chacune, intégralement libérées de même catégorie et souscrites en totalité par les actionnaires et attribuées à chacun d'eux, dans la proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

A Monsieur Charles-David ZAGDOUN, à concurrence de
50 actions, soit ..... 50 actions

A Monsieur Antoine DA SILVA, à concurrence de
50 actions, soit ..... 50 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social,
soit CENT ACTIONS ..... 100 actions

FAIT à PARIS, le 6 juin 2025

[redacted]